



La facture d'hôpital ? Pas d'inquiétude



PROFITEZ DE CHAQUE MOMENT DE VIE EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Qui est membre de la ML, le sait : vous pouvez compter sur nous à chaque moment de votre vie. Grâce à nos assurances, vous pourrez en profiter avec vos proches et ce, en toute sérénité!

Derrière tous ces petits moments de vie se cachent des histoires ; celles de personnes enthousiastes, sportives, drôles et qui ont beaucoup vécu. Inspirez-vous de leurs histoires et souscrivez, comme elles, une assurance hospitalisation, une assurance dentaire ou une assurance continuité. Plus d'informations sur www.ml.be/nos-assurances ou dans cette brochure !

CONTENU

I.	UNE ASSURANCE HOSPITALISATION, EN AI-JE RÉELLEMENT BESOIN ?	5
II.	HOSPITALISATION ? PASSEZ D'ABORD PAR VOTRE MUTUALITÉ	6
III.	CHOISISSEZ UNE ASSURANCE HOSPITALISATION QUI VOUS CONVIENT	8
IV.	NOS ASSURANCES QUI COUVRENT LES FRAIS D'HOSPITALISATION	11
V.	PRIMES	18
VI.	ENCORE DES QUESTIONS ?	20



I. UNE ASSURANCE HOSPITALISATION

EN AI-JE RÉELLEMENT BESOIN ?

Vous êtes en bonne santé et rien ne vous fait peur. L'hôpital est un endroit que vous préférez éviter. Pourtant, le risque de vous y retrouver un jour est grand. La maladie peut frapper à tout moment, et un accident est vite arrivé. Chaque année, un Belge sur dix se retrouve à l'hôpital pour une journée ou pour un séjour prolongé.

Ce n'est un secret pour personne, les frais d'une hospitalisation peuvent grimper très rapidement. Après que l'assurance maladie obligatoire ait couvert une partie de la note, vous devrez en tant que patient toujours payer une somme importante.

Une assurance hospitalisation complémentaire n'est donc pas un luxe.

La ML propose différentes formules adaptées à vos besoins. À la ML, notre objectif n'est pas de faire des bénéfices. Chez nous, le maître mot est le service sur mesure pour nos membres. Ainsi, nos assurances offrent une couverture maximale pour une cotisation minimale. Vous pouvez dès lors vous concentrer sur votre rétablissement, sans vous soucier de la facture qui suivra.

II. HOSPITALISATION ?

PASSEZ D'ABORD PAR VOTRE MUTUALITÉ

Lors d'une hospitalisation, il faut penser à de nombreuses choses. Dès lors, contactez votre mutualité au préalable. Elle sait exactement ce que vous devez entreprendre pour être en ordre avec votre assurance maladie obligatoire. Elle vous informera aussi des points sur lesquels vous devrez faire attention pour le choix d'un hôpital et d'un médecin traitant.

Un hôpital n'est pas l'autre

Les hôpitaux sont libres de fixer leurs tarifs. Ainsi, un séjour hospitalier peut se révéler plus cher dans un hôpital que dans un autre. Les hôpitaux peuvent facturer différents suppléments de chambre, tandis que l'intervention de l'assurance maladie obligatoire reste la même.

De plus, les coûts des différentes interventions peuvent varier d'un hôpital à l'autre, tout comme les suppléments d'honoraires maximaux que les médecins peuvent facturer en plus du tarif standard.

Avant votre hospitalisation, vérifiez toujours le tarif pratiqué par l'hôpital pour l'intervention et quelle partie du montant vous devrez vous-même supporter.

Un médecin n'est pas l'autre

Chaque année, les mutualités et les syndicats des médecins négocient une convention qui fixe les tarifs que les prestataires de soins facturent pour les traitements, les interventions et les consultations.

Les médecins ne sont néanmoins pas obligés d'appliquer ces tarifs. En effet, ils ont la possibilité de ne pas respecter la convention ou encore de la suivre partiellement. Dans ce cas, ils déterminent eux-mêmes leurs tarifs et sont libres de facturer des suppléments d'honoraires en cas d'hospitalisation de jour dans une chambre à deux lits. Les médecins qui ont choisi de suivre la convention, les médecins conventionnés, ne sont autorisés à facturer des suppléments d'honoraires qu'en cas d'hospitalisation en chambre particulière.

Les médecins choisissent eux-mêmes de facturer ou non des suppléments d'honoraires. L'assurance maladie obligatoire ne les rembourse pas. Renseignez-vous au préalable pour savoir si votre médecin traitant est conventionné ou non et quels suppléments d'honoraires il facture. Vous êtes libre de choisir vous-même votre médecin.

La Mutualité Libérale prévoit de nombreux services complémentaires et interventions qui peuvent vous aider avant, pendant et après votre hospitalisation. Vous les retrouverez sur le site www.ml.be.



III. CHOISISSEZ UNE ASSURANCE HOSPITALISATION QUI VOUS CONVIENT

Pourquoi payer cher pour une assurance qui offre des services dont vous n'aurez probablement pas besoin? Cela n'a aucun sens. Demandez-vous dès lors ce que vous attendez précisément de votre assurance hospitalisation.

Allez-vous opter pour une couverture des coûts élargie en cas d'hospitalisation? Ou préférez-vous recevoir une indemnité fixe pour chaque jour que vous passez à l'hôpital? Accordez-vous de l'importance

à votre vie privée et souhaitez-vous donc une chambre particulière mais plus chère? Ou cela vous est-il égal de partager une chambre avec d'autres personnes? Souhaitez-vous une assurance hospitalisation qui rembourse aussi les frais liés aux soins hors hospitalisation pour une maladie grave?

La ML vous offre différentes formules. Il y en a certainement une qui vous convient.

La ML propose aussi bien des assurances qui couvrent les frais d'hospitalisation que des assurances avec une indemnité forfaitaire fixe. Certaines de nos formules garantissent une couverture plus large que d'autres.

Vérifiez quels tarifs et suppléments d'honoraires sont pratiqués par les hôpitaux et leurs médecins dans votre région. Posez-vous aussi la question de savoir quels sont vos besoins spécifiques. À partir de cela, vous pouvez décider quelles garanties vous souhaitez avoir. Optez ainsi pour l'assurance hospitalisation qui vous convient le mieux.



« Je suis toujours avec mes bâtons »

— Anne-Marie

Après avoir enfilé ses chaussures de randonnée, notre envoyé spécial Julien rejoint Anne-Marie dans le parc Roi Baudouin pour une petite balade. Il remarque immédiatement qu'Anne-Marie est encore mieux équipée que lui. « Je suis toujours avec mes bâtons. Je marche mieux, plus facilement et plus rapidement avec », explique-t-elle.

« Je ne saurais que recommander Hôpital Plus »

En échangeant quelques mots avec Anne-Marie, Julien découvre rapidement que la marche est bien plus qu'un simple passe-temps pour elle. « Je marche toutes les semaines avec des copines. On s'appelle les Nordiquettes, puisqu'on fait de la marche nordique ». Anne-Marie explique qu'elles se sont rencontrées dans le cadre d'une étude sur les bienfaits de ce sport après un cancer du sein.

« C'est vrai que quand les hospitalisations se répètent, il faut être bien assuré c'est important »

Malgré son large sourire et son optimisme débordant, Anne-Marie n'a pas été gâtée par le destin. Après avoir eu un cancer du sang en 2010, un cancer du sein lui a été diagnostiqué 6 ans plus tard. Heureusement, Anne-Marie n'est pas de nature à se laisser abattre. Elle se confie alors à Julien et lui explique que malgré les aléas de la vie, elle profite un maximum de chaque jour. Elle peut notamment se permettre cette forme d'insouciance grâce à son assurance Hôpital Plus. « C'est vrai que quand les hospitalisations se répètent, il faut être bien assuré c'est important. Je ne saurais que recommander Hôpital Plus. »



Si comme Anne-Marie, vous pensez qu'il vaut mieux prévenir que guérir, n'hésitez pas à jeter un coup d'œil sur

www.ml.be/nos-assurances.

Personne ne peut prévoir un accident ou une maladie. Si vous voulez éviter de devoir déboursier des sommes importantes pour une opération imprévue, l'assurance Hôpital Plus est faite pour vous.



IV. NOS ASSURANCES QUI COUVRENT LES FRAIS D'HOSPITALISATION

La ML propose différentes assurances qui couvrent les frais d'hospitalisation. Elles remboursent la majeure partie de la facture d'hôpital qu'il vous reste à payer. Vous nous transmettez votre facture et nous vous remboursons les frais engrangés conformément aux conditions générales.

Hôpital Plus 100 et Hôpital Plus 200

Nos assurances avec la couverture la plus large interviennent dans les frais d'hospitalisation jusqu'à **15 000 euros** (Hôpital Plus 100) ou **25 000 euros** (Hôpital Plus 200) par an. Le remboursement par prestation n'excède jamais le montant de l'intervention de

l'assurance maladie obligatoire. Il est possible de s'assurer à Hôpital Plus 200 jusqu'au 66^e anniversaire. Les personnes qui ont plus de 65 ans et qui sont affiliées à une assurance maladie qui couvre les frais d'hospitalisation auprès d'une autre mutualité peuvent passer à Hôpital Plus 200.

Aucune limite d'âge n'est en vigueur pour Hôpital Plus 100.

En qualité de client chez Hôpital Plus 100 ou Hôpital Plus 200, vos frais liés à une hospitalisation vous sont remboursés. Les remboursements comprennent :

- Les **frais de séjour** de votre hospitalisation, y compris les suppléments pour une chambre particulière ou à deux lits. Attention : si vous séjournez dans une chambre particulière, une

franchise de 150 euros est d'application par hospitalisation. Vous devez supporter vous-même ce coût. Cette franchise est appliquée deux fois par an maximum, quel que soit le nombre d'hospitalisations.

- Les **suppléments d'honoraires** que vous facturent les médecins. Si vous séjournez dans une chambre particulière, ils peuvent facturer un supplément d'honoraires en plus du tarif conventionnel. Hôpital Plus 100 rembourse ce supplément d'honoraires jusqu'à 100% du tarif conventionnel. Hôpital Plus 200 applique un taux jusqu'à 200% du tarif conventionnel.
- **Les frais que vous engrangez hors hospitalisation**, mais qui sont directement liés à une hospitalisation, à partir d'un mois avant et jusqu'à trois mois après l'hospitalisation. Le remboursement de ces frais se limite, sur base annuelle, à 575 euros pour Hôpital Plus 100 et 750 euros pour Hôpital Plus 200.
- Les frais pour un **transport adapté** pour raisons médicales urgentes (transport couché), avec un plafond annuel de 255 euros.
- Les frais pour les **soins dentaires chirurgicaux, les prothèses dentaires, les prothèses thérapeutiques et les appareils orthodontiques**, placés pendant l'hospitalisation. Ceux-ci doivent être directement liés à l'intervention chirurgicale et remboursables par l'assurance maladie obligatoire. Les prothèses à caractère purement esthétique ne sont pas remboursées.

- Les interventions chirurgicales en **hôpital de jour**.
- **Les produits pharmaceutiques** pour lesquels l'assurance maladie obligatoire prévoit une intervention.

Hôpital Plus 100 et Hôpital Plus 200 vous aident aussi en cas de maladie grave. Nous remboursons les frais médicaux que vous contractez tout au long de l'année, même si vous n'êtes pas hospitalisé. Le montant total de ces remboursements peut s'élever annuellement à 5 000 euros (Hôpital Plus 100) ou à 7 000 euros (Hôpital Plus 200), en plus des plafonds annuels respectifs de 15 000 et 25 000 euros. Consultez nos conditions générales pour obtenir la liste complète des maladies graves dont le traitement entre en ligne de compte pour le remboursement.

Cette couverture se compose entre autres d'une intervention dans les frais contractés pour des traitements, analyses et examens spéciaux en dehors d'une hospitalisation pour laquelle un remboursement est prévu par l'assurance maladie obligatoire. Hôpital Plus 100 et Hôpital Plus 200 remboursent aussi des médicaments avec intervention de l'assurance maladie obligatoire, des produits pharmaceutiques et des visites médicales. De plus, une intervention annuelle maximale de 127,50 euros est prévue pour le transport de malades.

Outre la couverture de base pour l'hospitalisation et la couverture supplémentaire pour les soins ambulatoires en cas de maladie grave, Hôpital Plus 100 et Hôpital Plus 200 offrent les garanties supplémentaires suivantes :

- **Pour les implants et les médicaments** reçus au cours de l'hospitalisation, mais pour lesquels aucun remboursement n'est prévu par l'assurance maladie obligatoire, Hôpital Plus rembourse 75 % du prix facturé. Hôpital Plus rembourse par hospitalisation 1 500 euros maximum.
- Pour les **accouchements à domicile**, Hôpital Plus 100 prévoit un remboursement fixe de 250 euros. Chez Hôpital Plus 200, le remboursement s'élève à 500 euros.
- Après un accouchement, vous recevez une intervention forfaitaire de 140 euros dans les frais de **soins post-natals**.
- Hôpital Plus rembourse les frais que facture l'hôpital aux parents qui séjournent auprès de leur enfant de moins de 18 ans en cas d'hospitalisation de celui-ci. Ce remboursement pour le **rooming-in** s'élève à 20 euros par jour maximum.

En résumé

Omschrijving	Hospitaal-Plus 100	Hospitaal-Plus 200
Âge limite à l'affiliation	Pas d'âge limite	65 ans
Stage d'attente	3 mois	3 mois
Plafond annuel frais d'hospitalisation remboursés	15 000 € par an	25 000 € par an
Soins hors hospitalisation en cas de maladie grave (b)	Remboursés jusqu'à 5 000 € par an	Remboursés jusqu'à 7 000 € par an
Soins hors hospitalisation, un mois avant et trois mois après l'hospitalisation (c)	Jusqu'à 575 € par an	Jusqu'à 750 € par an
Suppléments de chambre	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Suppléments d'honoraires	Remboursés jusqu'à 100 % du tarif légal	Remboursés jusqu'à 200 % du tarif légal
Grossesse/accouchement avec hospitalisation	Frais remboursés	Frais remboursés
Accouchement à domicile	Intervention forfaitaire de 250 € par accouchement	Intervention forfaitaire de 500 € par accouchement
Soins postnatals (d)	Montant forfaitaire de 140 €	Montant forfaitaire de 140 €
Frais de transport adapté (transport couché)	Remboursés jusqu'à 255 € par an	Remboursés jusqu'à 255 € par an
Implants et médicaments sans remboursement de l'assurance maladie obligatoire (e)	Remboursés à 75 % du prix de la facture, jusqu'à 1 500 € par hospitalisation maximum	Remboursés à 75 % du prix de la facture, jusqu'à 1 500 € par hospitalisation maximum
Matériel endoscopique et de viscérosynthèse (f)	Remboursé jusqu'à 1 265 € par an	Remboursé jusqu'à 1 265 € par an
Franchise en cas d'hospitalisation dans une chambre pour deux ou plusieurs personnes	Pas de franchise	Pas de franchise
Franchise en cas d'hospitalisation dans une chambre particulière (g)	150 € par hospitalisation	150 € par hospitalisation
Frais de séjour pour un parent dans la chambre d'un jeune de moins de 18 ans (rooming-in)	Remboursés jusqu'à 20 € par jour	Remboursés jusqu'à 20 € par jour

- (a) Le stage d'attente échoit en cas de passage à une assurance semblable auprès d'un autre assureur mutualiste ou privé, en cas d'accident ou de certaines maladies infectieuses aiguës. Voir conditions générales.
- (b) La liste restrictive des maladies graves se trouve dans nos conditions générales.
- (c) À partir d'un mois avant à trois mois inclus après l'hospitalisation pour tous les soins ambulatoires directement liés à l'hospitalisation.
- (d) À condition que la pose de ces implants soit dispensée pendant l'hospitalisation.
- (e) Remboursement après déduction de l'intervention de l'assurance maladie obligatoire et limité à la part personnelle légale.
- (f) Cette franchise est appliquée au maximum deux fois par année. Aucune franchise n'est appliquée en cas d'hospitalisation de jour dans une chambre particulière.

En pratique

Par souci de clarté, vous trouverez ci-après quelques exemples concrets de remboursements effectués par la ML pour nos assurés. Nous vous présentons des remboursements en cas de séjour dans différents types de chambre et nous vous donnons à chaque fois l'intervention aussi bien d'Hôpital Plus 100 que d'Hôpital Plus 200. La différence de versement entre les deux formules se situe dans le cas d'hospitalisations dans une chambre particulière. Dans ce cas, concernant les suppléments d'honoraires que les médecins peuvent facturer, Hôpital Plus 200 rembourse 200% du tarif conventionné. Chez Hôpital Plus 100, ce taux s'élève à 100 %. Ces suppléments d'honoraires peuvent sensiblement varier d'un hôpital à l'autre et d'une région à l'autre.

Hôpital Plus 200 offre une couverture plus large et vise les personnes qui choisissent une chambre particulière en cas d'hospitalisation. La différence entre Hôpital Plus 100 et Hôpital Plus 200 porte essentiellement sur l'indemnisation des

suppléments d'honoraires. Cette différence est illustrée dans l'exemple suivant :

Eva est admise dans un hôpital qui applique 200 % de suppléments d'honoraires. Sa facture s'élève à 2 000 EUR, dont 1 500 EUR de suppléments d'honoraires. Les autres frais facturés sont indemnisés de la même manière par Hôpital Plus 100 et par Hôpital Plus 200. Les suppléments d'honoraires sont facturés comme suit :

À charge de la mutualité	Quote-part personnelle	Supplément
750	0	1500

Hôpital Plus 100 indemnise les suppléments d'honoraires à hauteur de 100 % du montant à charge de la mutualité, soit 750 EUR. Hôpital Plus 200 indemnise les suppléments d'honoraires à hauteur de 200 % et peut donc verser 1 500 EUR.





« Papa ne bougeait plus. Beaucoup de choses m'ont traversé l'esprit. »

Laetitia

« Ah oui, vous avez sûrement dû frapper à la porte parce que la sonnette ne fonctionne pas ? » C'est ainsi que Laetitia a accueilli notre envoyé spécial Tim dans son « futur palais » à Alost. Elle rénove sa maison entièrement elle-même, avec l'aide d'un entrepreneur, quelques membres de sa famille et surtout son père. Dans la mesure où sa chute sur le chantier le lui permet encore.

« C'est quand même toujours agréable »

Laetitia commence alors directement à faire une liste des travaux : « on a enlevé un mur ici, on a mis une poutre là parce que le treillis était pourri, on a tout vidé, on mettra la fenêtre pour le bureau avec une vue sur le jardin là-bas et j'allais oublier, il faut aussi enlever le toit. » Est-ce que cette transformation totale était prévue depuis le début ? Pas vraiment. « Tu retires le papier peint et sans avoir eu le temps de dire ouf, le plafond s'écroule presque par terre. Malgré tous ces aléas de la construction, je trouve cela quand même toujours agréable à faire. »

« Et c'est alors que la poutre est tombée sur l'échelle de papa »

Tim est vraiment impressionné par l'esprit positif de Laetitia. Est-ce qu'il n'y a jamais eu un moment où elle en a eu marre ? « Oui, avec l'accident de mon papa. On était chacun sur une échelle pour installer une poutre. Et soudainement cette lourde poutre s'est détachée et est tombée sur l'échelle de mon papa. Il s'est retrouvé au sol avec la poutre sur lui. Je ne voyais plus que deux pieds sous cette poutre, il ne bougeait et ne respirait plus. Là, j'ai vraiment paniqué. Et tout est rentré dans l'ordre pour papa ? « Oui, plus ou moins, cela fait un an qu'il a eu son accident et il a encore quelques problèmes avec son bras et son coude. Heureusement qu'il avait une assurance hospitalisation grâce à son travail. »



Vous êtes curieux de découvrir à quoi ressemble le palais de Laetitia ? N'hésitez pas à jeter un coup d'œil sur

www.ml.be/nos-assurances.

V. PRIMES

Les tableaux des pages suivantes donnent un aperçu des primes mensuelles pour nos différentes assurances hospitalisation.

Pour les formules qui couvrent les frais d'hospitalisation Hôpital Plus 100 et Hôpital Plus 200, des suppléments de prime vous sont demandés. Une personne qui s'assure à l'âge de 60 ans paiera une prime plus élevée qu'un sexagénaire qui s'est assuré à l'âge de 35 ans.

La personne qui s'affilie à Hôpital Plus 100 à un jeune âge et qui décide de passer à Hôpital Plus 200 après ses cinquante ans ne paye aucun supplément d'âge. La personne qui devient membre d'Hôpital Plus 100 après ses soixante ans et qui paye donc des suppléments, devra en faire de même après son passage à Hôpital Plus 200.

L'augmentation des primes liée à l'âge entre en vigueur à l'échéance qui suit l'anni-

versaire en question. Donc, si vous vous affiliez le 23 décembre 2024 et si vous avez soixante ans le 12 août 2026, vous paierez alors la prime plus élevée à partir du 23 décembre 2026.



Assurance d'hospitalisation gratuite pour les enfants de moins de 8 ans!

Si un des parents s'assure à la ML, l'enfant/les enfants de moins de 8 ans assurés au même produit profite(nt) d'une assurance d'hospitalisation **gratuite!** Visitez votre agence locale de la ML pour plus d'informations !

Les primes mensuelles dans les tableaux ci-dessous s'appliquent aux nouvelles affiliations à partir du 1er janvier 2024.

Primes Hôpital Plus 100

Âge	Âge au moment de l'affiliation						
	0 - 49	50 - 54	55 - 59	60 - 65	66 - 69	70 - 79	≥ 80
0 - 19	€ 3,29	/	/	/	/	/	/
20 - 24	€ 5,80	/	/	/	/	/	/
25 - 29	€ 8,74	/	/	/	/	/	/
30 - 49	€ 13,06	/	/	/	/	/	/
50 - 54	€ 15,84	€ 15,84	/	/	/	/	/
55 - 59	€ 15,84	€ 15,84	€ 15,84	/	/	/	/
60 - 64	€ 15,84	€ 15,84	€ 15,84	€ 24,26	/	/	/
65 - 69	€ 28,03	€ 28,03	€ 28,03	€ 36,41	€ 36,41	/	/
Vanaf 70	€ 40,88	€ 40,88	€ 40,88	€ 49,28	€ 49,28	€ 54,19	€ 59,15

Primes Hôpital Plus 200

Âge	Âge au moment de l'affiliation			
	0 - 49	50 - 54	55 - 59	60 ≤
00 - 19	€ 4,79	/	/	/
20 - 24	€ 8,41	/	/	/
25 - 29	€ 12,66	/	/	/
30 - 49	€ 18,99	/	/	/
50 - 54	€ 22,88	€ 24,04	/	/
55 - 59	€ 22,88	€ 24,04	€ 30,92	/
60 - 64	€ 22,88	€ 24,04	€ 30,92	€ 47,30
65 - 65	€ 40,45	€ 42,47	€ 54,61	€ 76,26
66 - 69	€ 40,45	€ 42,47	€ 54,61	€ 76,26
≥70	€ 59,02	€ 61,96	€ 67,82	€ 85,38

VI. ENCORE DES QUESTIONS ?

Vous trouverez ci-après des réponses aux questions les plus souvent posées concernant nos assurances hospitalisation.

Quelles sont les conditions d'affiliation à la ML ?

Tous les membres de la Mutualité Libérale qui ont payé leurs cotisations peuvent s'assurer à la ML après avoir complété la proposition d'assurance. L'affiliation à Hôpital Plus 200 est possible jusqu'au dernier jour avant le 66^e anniversaire. Cet âge limite n'est pas d'application pour la personne qui était assurée à une assurance similaire auprès d'une autre mutualité. La limite d'âge est inexistante pour Hôpital Plus 100.

Y a-t-il un stage d'attente ?

Toutes les assurances de la ML comportent un stage d'attente de trois mois. Pendant cette période, la ML n'effectue aucun remboursement, sauf en cas d'hospitalisation qui résulte d'un accident ou d'une maladie contagieuse aiguë. Ces maladies figurent dans nos conditions générales. Le délai d'attente échoit pour la personne qui avait une assurance similaire auprès d'une autre mutualité ou d'un

assureur privé avant son affiliation à une assurance de la ML. La condition est qu'il y n'ait aucune interruption entre les deux affiliations et que l'affiliation à l'assurance précédente ait duré au moins trois mois. Dans le cas contraire, nous décomptons du délai d'attente à la ML le nombre de mois complets de validité de cette assurance précédente.

Puis-je passer d'une formule à l'autre ?

Il est possible de passer d'une assurance à l'autre. Il vous faut alors effectuer à nouveau le stage d'attente de trois mois. Par exemple, si vous passez d'Hôpital Plus 100 à Hôpital Plus 200, vous ne bénéficierez de ses conditions élargies qu'après trois mois. Attention : après le 66^e anniversaire, la limite d'âge vous empêche de passer d'une formule avec une couverture inférieure à une formule dont la couverture est plus étendue. Le mouvement inverse, c'est-à-dire de passer à Hôpital Plus 100, même pour les assurés âgés de plus de 65 ans, est par contre toujours possible. En effet, cette formule ne connaît aucune limite d'âge à l'affiliation.

Les assurances de la ML indemnisent-elles aussi les interventions esthétiques ?

La ML prévoit un remboursement des frais liés à la chirurgie plastique réparatrice qui résulte d'une maladie ou d'un accident couvert, comme une reconstruction mammaire après un traitement du cancer du sein. Pour ce qui est des interventions purement esthétiques ou des cures de rajeunissement, aucun remboursement n'est prévu.

Quels frais les assurances de la ML ne remboursent-elles pas ?

La ML n'octroie aucun remboursement en cas d'accident ou de maladie sans prescription médicale ou si aucun examen médical ne peut le constater. Les prestations et les dépenses pour lesquelles aucune intervention légale n'est prévue par l'assurance maladie obligatoire n'entrent pas en ligne de compte pour un remboursement. La ML fait par contre une exception pour les implants et les médicaments que l'assurance maladie obligatoire ne rembourse pas, à condition de les recevoir pendant une hospitalisation. Dans le cas présent, La ML intervient à 75 % du prix facturé, avec un maximum de 1 500 euros par hospitalisation.

La ML peut également refuser un remboursement dans certains cas particuliers qui figurent dans nos conditions générales.

Je suis victime d'un accident de la route pendant la période d'attente des trois mois. La ML intervient-il dans mes frais d'hôpital ?

Oui. En cas d'hospitalisation après un accident, le délai d'attente échoit. De plus, vous êtes toujours couvert pendant le délai d'attente pour les frais de traitement de certaines maladies contagieuses aiguës. Consultez nos conditions de police d'attente pour parcourir la liste de ces maladies.

Je souhaite m'assurer, mais je souffre déjà d'une affection/ suis déjà enceinte. Hôpital Plus rejette-t-elle des demandes ?

Non, nous n'excluons aucun membre. Une personne atteinte d'une maladie ou enceinte au moment de son affiliation est la bienvenue. En cas de séjour dans une chambre commune ou à deux lits, les assurances qui couvrent les frais d'hospitalisation d'une assurance de la ML couvrent également les frais d'une hospitalisation qui résulte d'une affection, d'une maladie ou d'un état préexistant conformément aux conditions générales. Si vous séjournez dans une chambre particulière, la ML ne rembourse pas les suppléments de chambre ou d'honoraires pendant les cinq premières années d'affiliation lorsqu'il s'agit d'une affection ou maladie préexistante.

En cas d'hospitalisation à la suite d'un état préexistant comme une grossesse, ce délai se limite à neuf mois. Si vous venez d'une assurance similaire auprès d'une autre mutualité, nous diminuons

le délai de cinq ans ou de neuf mois avec le nombre de mois complets d'affiliation ininterrompue auprès de cette assurance. La condition est que les deux affiliations se suivent sans interruption.

Hospi Forfait Base et Hospi Forfait Plus indemnisent les hospitalisations à la suite d'une affection, maladie ou état préexistant.

J'ai une assurance hospitalisation auprès de mon employeur. Puis-je m'affilier à une des assurances de la ML après ma pension ?

Certainement. Notez bien que, à l'exception d'Hôpital Plus 100, l'âge limite pour les nouveaux assurés est le jour précédant le 66^e anniversaire. Veillez en outre à vous assurer à la ML avant que votre contrat auprès de l'assurance collective de votre employeur ne prenne fin. Vous éviterez ainsi de devoir accomplir le stage d'attente de trois mois. Ce stage d'attente échoit en effet pour la personne qui a une assurance hospitalisation similaire auprès d'un assureur privé ou d'une autre mutualité jusqu'au jour précédant à l'affiliation à la ML.

Avez-vous encore des questions après lecture de la brochure ?

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre mutualité qui vous aidera avec plaisir.



ML MUTPLUS.be

Place de la Reine 51-52
1030 Schaerbeek
02 209 48 11
infr@mutplus.be

ML Hainaut-Namur

Rue A. France 8-14
7100 La Louvière
064 23 61 90
contact409@ml.be

ML Liège-Luxembourg

Centre de gestion de Liège

Rue de Bruxelles 174 G
4340 Awans

Centre de gestion d'Arlon

Avenue de la Gare 37
6700 Arlon

0800 144 48 (numéro gratuit)
contact414@ml.be

Ces produits d'assurance sont offerts par SMA Hôpital Plus, agréée par l'Office de Contrôle des mutualités et des unions nationales de mutualités (OCM) pour les branches 2 et 18 sous le numéro 450/01. Les Mutualités Libérales, affiliées à l'Union Nationale des Mutualités Libérales, sont agréées en tant que agent d'assurance pour SMA Hôpital Plus.



www.ml.be